

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX

Séance du 22 mai 2026

Nombre de membres :

afférents au C.M : 11

en exercice : 11

qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 18/05/2026

Date d'affichage : REC U A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

29 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame ROUZE Sylvie, Maire.

Présents : BARTHELEMY Jean-Paul, CHARVE Marianne, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid, TREILLET Jonathan

Secrétaire de séance : Monsieur Rachid SEDRAOUI

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Considérant les demandes de subventions reçues par la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

➤ **ATTRIBUE** une subvention aux organismes suivants pour l'année 2026 :

- Solidarité Paysans Provence Alpes	=	200 €
- Secours Catholique des Alpes	=	200 €
- Secours Populaire Français	=	200 €
- Croix Rouge Française	=	200 €
- Association Pompiers de Manosque	=	200 €
- Lieutenant de Louveterie	=	200 €
- Largo	=	100 €
- Société de Chasse de Saint-Martin-les-Eaux	=	600 €

➤ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents

Résultat du vote :

POUR : 7 (BARTHELEMY Jean-Paul, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid)

CONTRE : 1 (TREILLET Jonathan)

ABSTENTION : 2 (CHARVE Marianne, MASCOT Vincent)

GRENET Michel ne participe pas.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME**

Le Maire
Sylvie ROUZE

